

Séminaire d'échange sur la dimension urbaine des Programmes Opérationnels FEDER 2007-2013



Résultats de l'étude pour la préfiguration d'un dispositif de suivi et d'animation nationale du volet urbain des programmes opérationnels régionaux

Ce séminaire est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act et coordonné par l'ASP.

L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

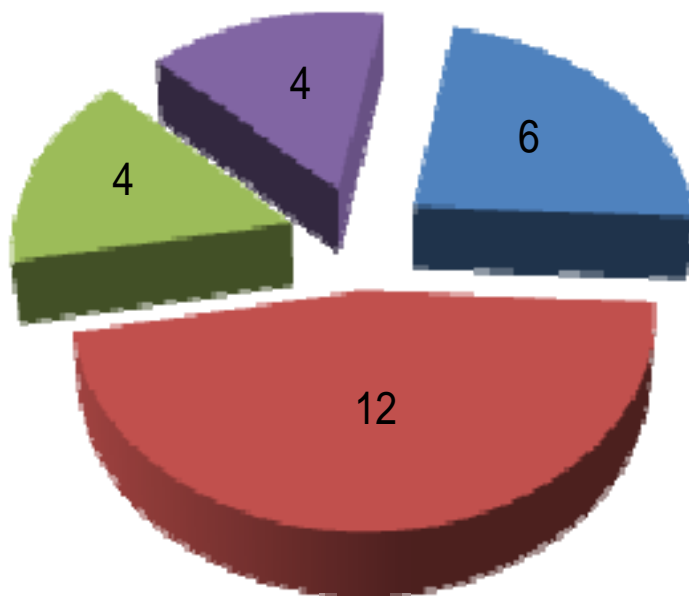


- **Introduction - Présentation de la méthodologie utilisée pour l'étude**
- **1. Déclinaison du fait urbain dans les programmes opérationnels**
- **2. Organisation retenue dans les différentes régions**
- **3. Contenu des projets urbains intégrés et rôle des chefs de file**



1. Déclinaison du fait urbain dans les programmes opérationnels

Nature des volets urbains



- Régions ayant un axe dédié (6)
- Régions ayant une mesure dédiée (12)
- Régions ayant une sous-mesure dédiée (4)
- Régions n'ayant pas de volet urbain spécifique (4)

Cas particuliers :

Certaines régions ont, à la fois identifié un volet spécifique au niveau de la stratégie régionale et réservé, en sus de l'enveloppe dédiée à ce volet, une enveloppe globale permettant de compléter les projets urbains intégrés en émargeant sur d'autres mesures du PO :

- En **Aquitaine** : l'objectif 4.2 est dédié à la problématique urbaine mais les projets urbains intégrés peuvent présenter des actions sur les autres axes ;
- En **Pays-de-la-Loire** : l'axe 4 est dédié à la problématique urbaine mais les autres axes sont également mobilisables au niveau des projets urbains intégrés ;
- En **Champagne-Ardenne** : l'axe 4 est dédié à la problématique urbaine mais les projets urbains intégrés doivent également présenter des actions sur les mesures 2.2, 3.1 et 3.4.

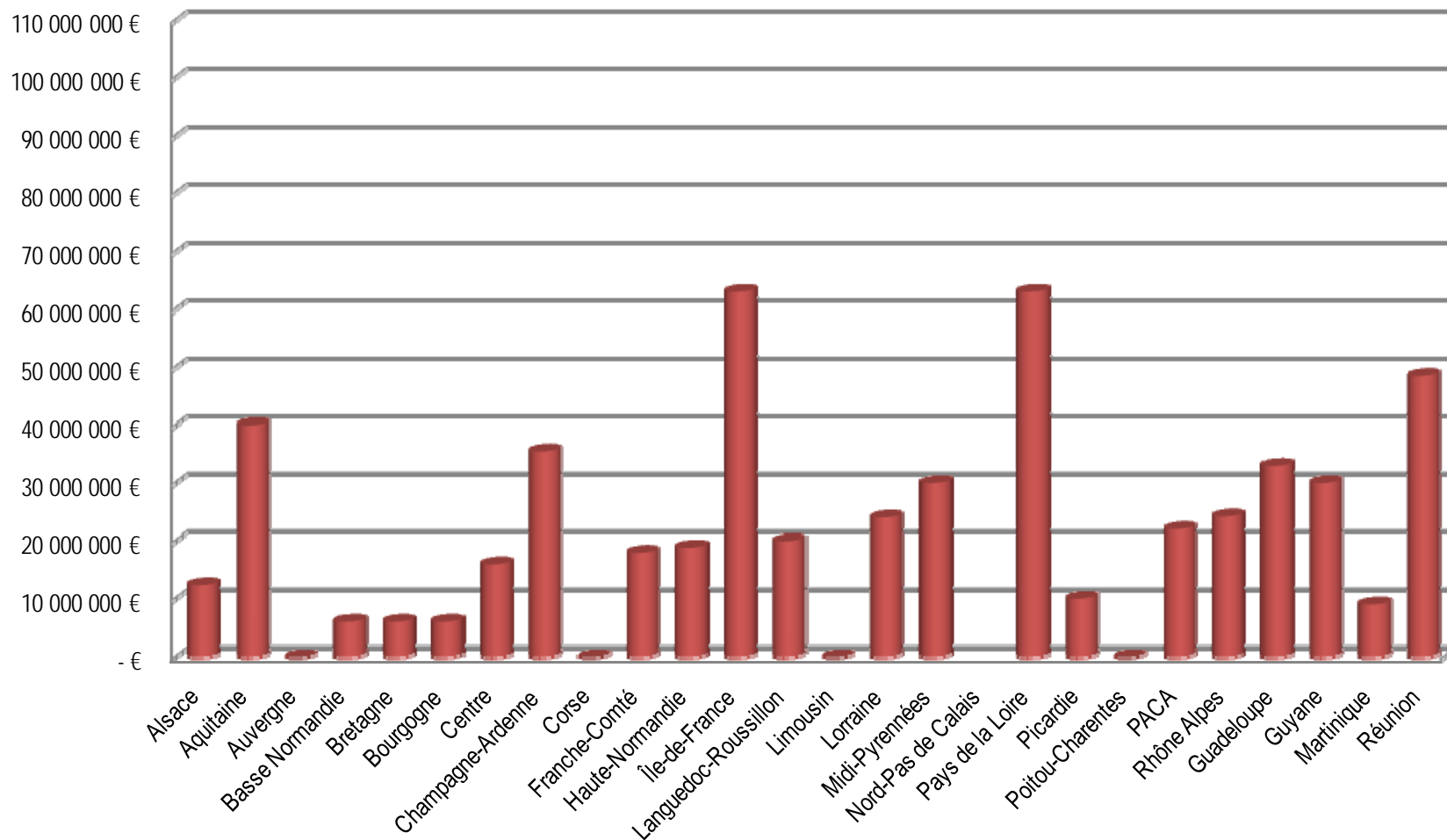


Part totale du volet urbain dans les PO

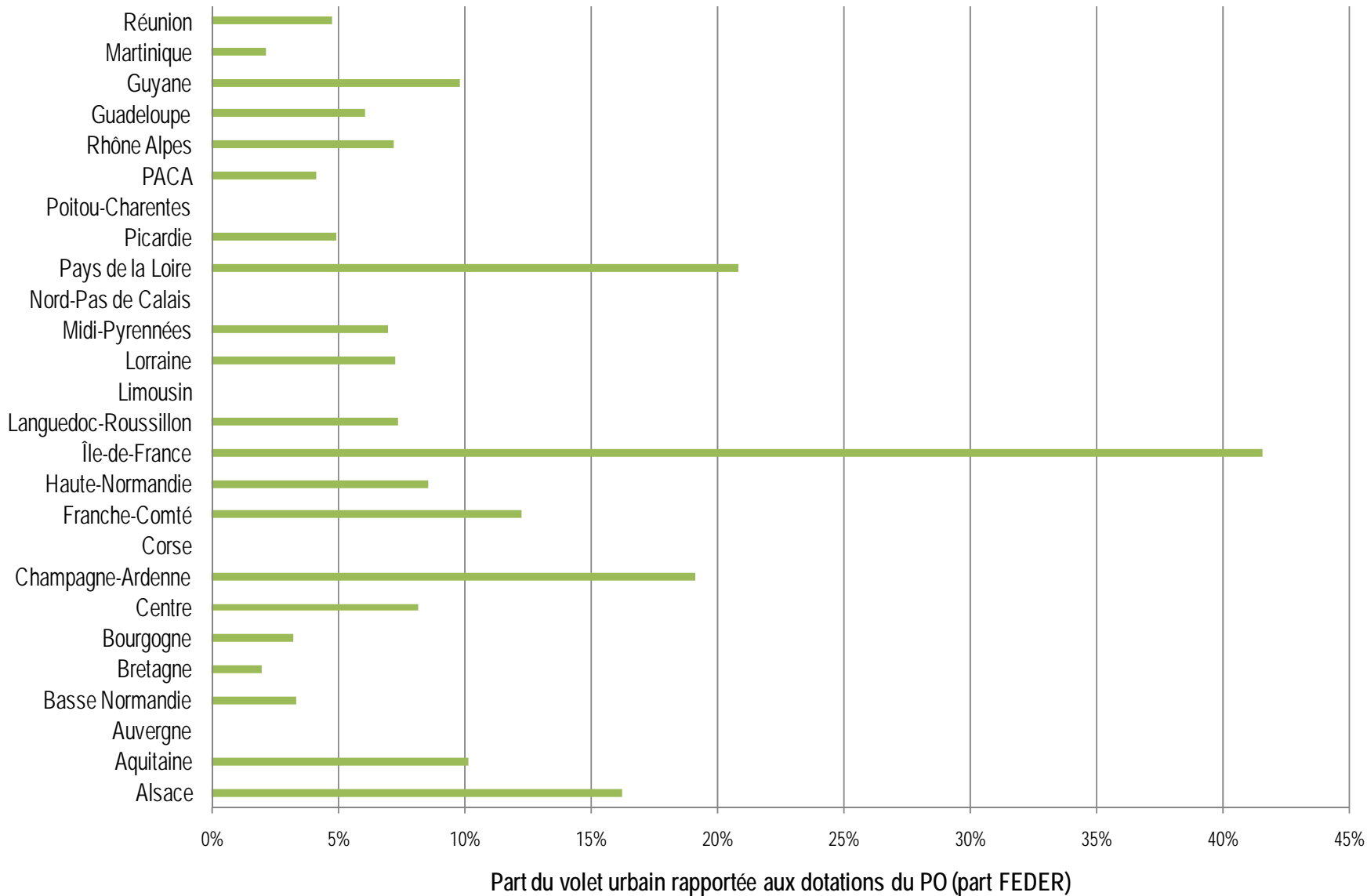
Régions concernées	Montant FEDER total du PO (€)	Montant FEDER du volet urbain (€)	Part FEDER du volet urbain par rapport au total du PO (%)
Total de 22 régions ayant prévu un volet urbain dans leur PO	7 417 002 696	535 403 052	7,22
Total de 26 régions	8 103 011 397	535 403 052	6.6



Montants FEDER des volets urbains (en maquette)



Comparaison interrégionale de la part du volet urbain dans les PO



2. Mise en œuvre du volet urbain

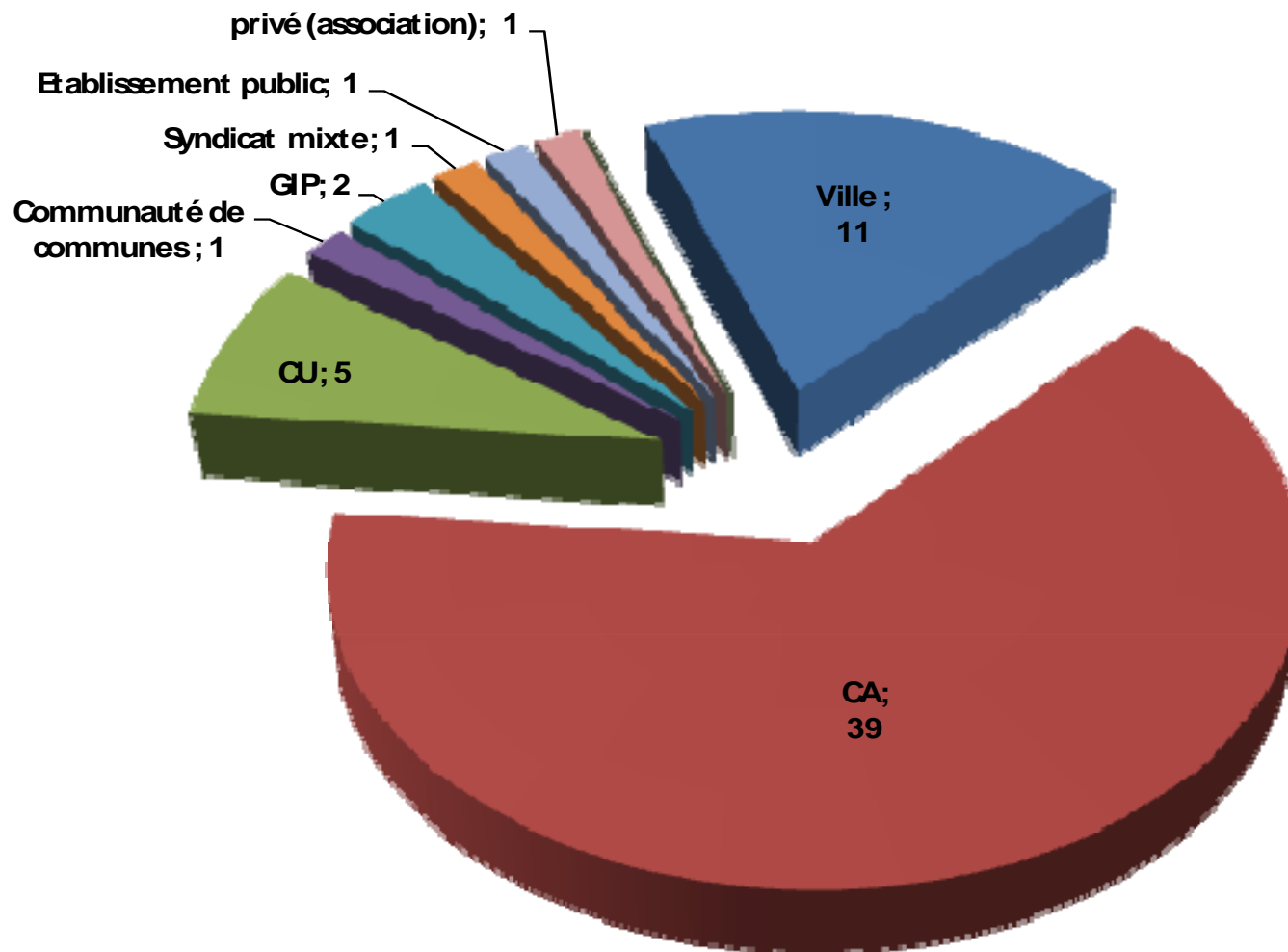
2.1 les projets sélectionnés

- A) Des critères de sélection spécifiques pour les volets urbains sans appels à projets ;
- B) Une relative hétérogénéité des cahiers de charges ;
- C) La reconnaissance du fait urbain par les politiques communautaires.



D) Les résultats des APU : 61 chefs de file majoritairement des villes ou EPCI.

Statut des chefs de file



E) Sélection des PUI :

- Existence d'un partenariat
- Caractère plus ou moins souple de la procédure de sélection : pré-programmation pour certains (ex: Ile-de-France) encadrement stratégique pour d'autres (ex : Aquitaine).

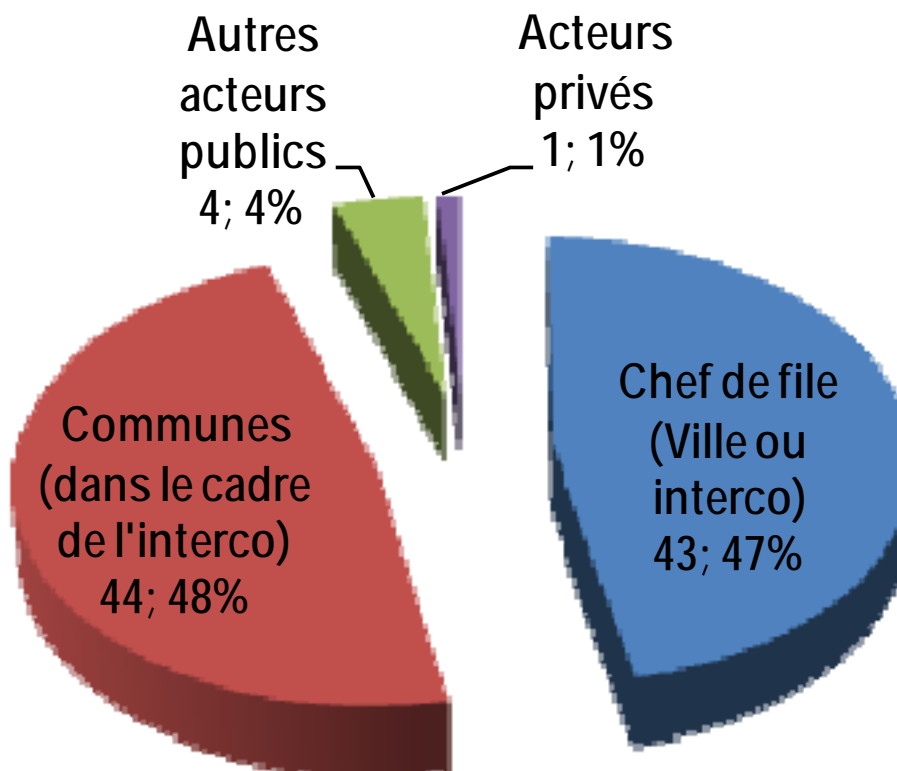
F) Le partenariat au sein des PUI :

- Analyse approfondie des maîtres d'ouvrage prévus dans les PUI.



Répartition selon la maîtrise d'œuvre

Exemple de la région Pays-de-la-Loire



G) Le caractère intégré des PUI

Ce caractère intégré s'entend comme la conjugaison de trois approches :

***Approche thématique** : couvrant les trois piliers du développement durable (social, économique, environnemental) ;*

***Approche territoriale** : réduire les disparités dont souffrent les quartiers et les intégrer dans la dynamique globale ;*

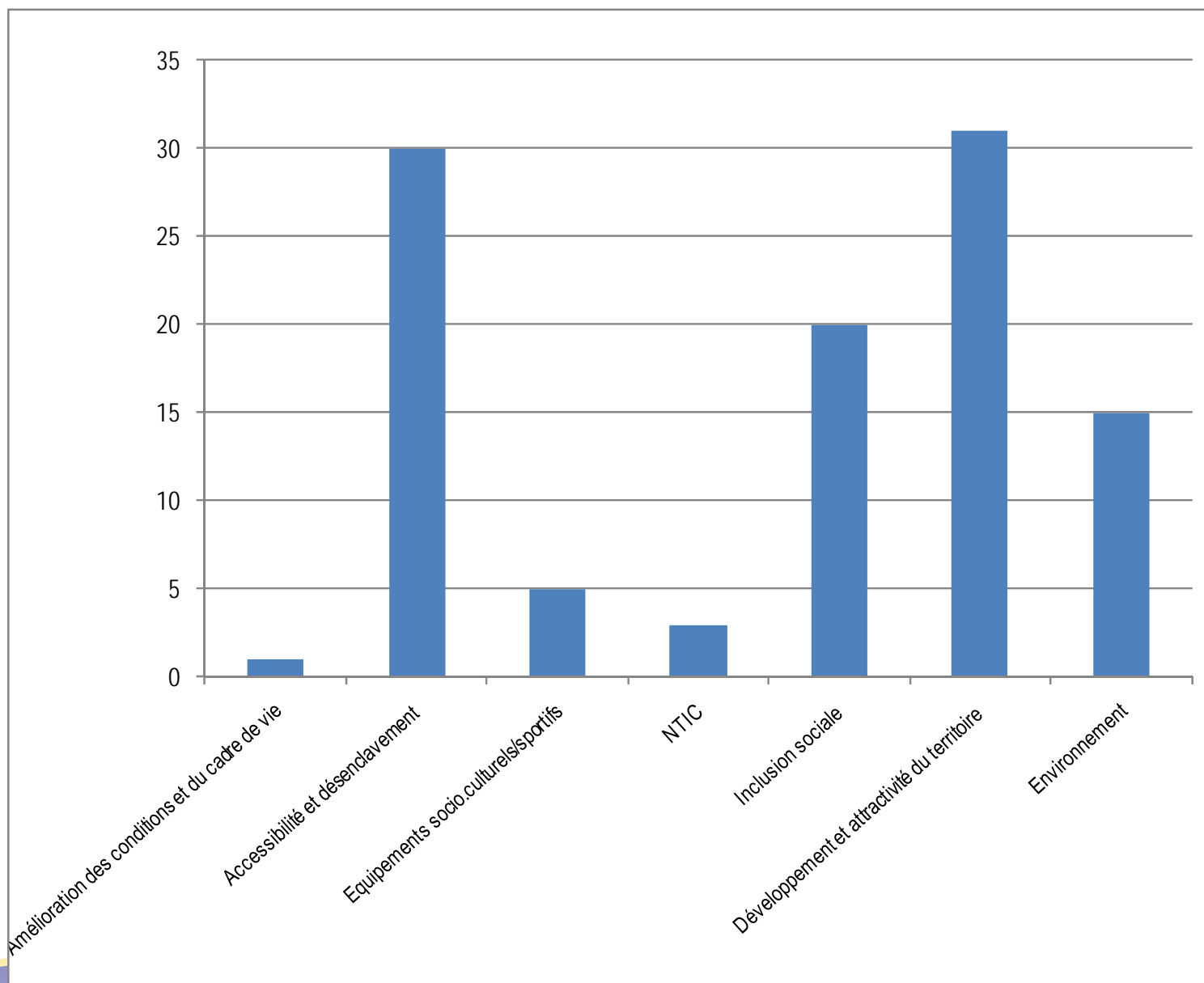
***Approche stratégique** : ensemble cohérent d'actions.*



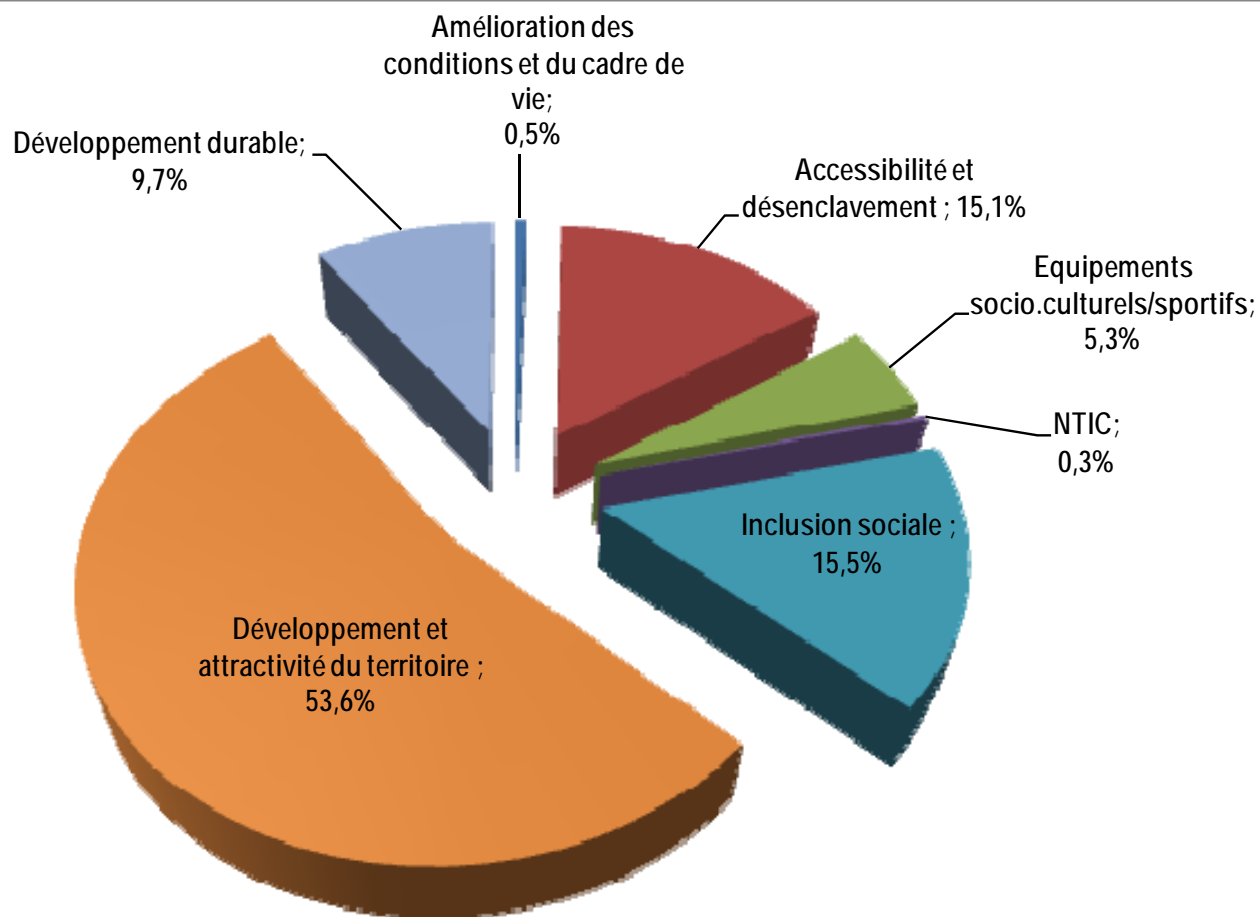
Analyse de l'approche thématique



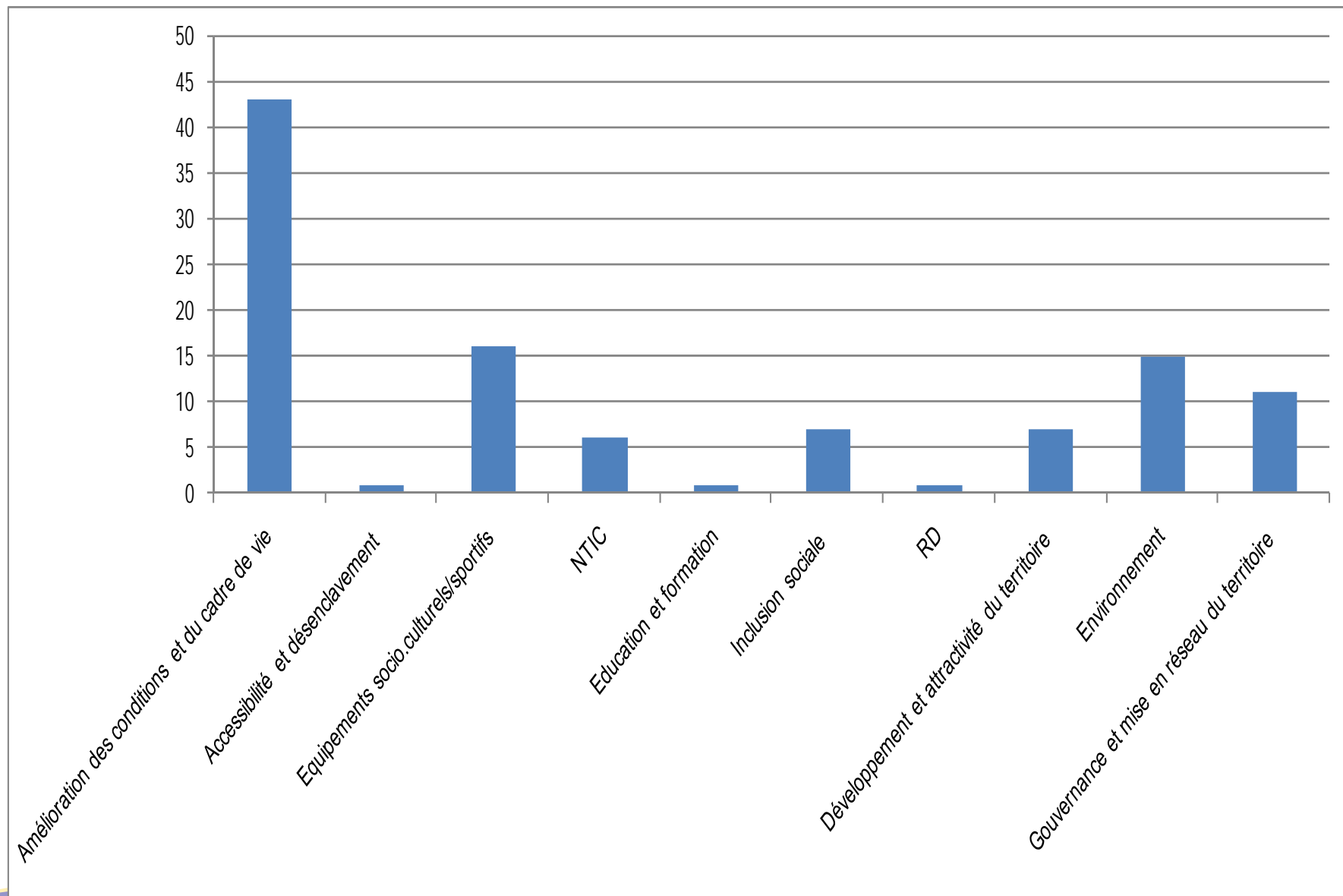
Thèmes traités par les PUI (après notification des AG – région Champagne Ardenne) – nombre d'actions



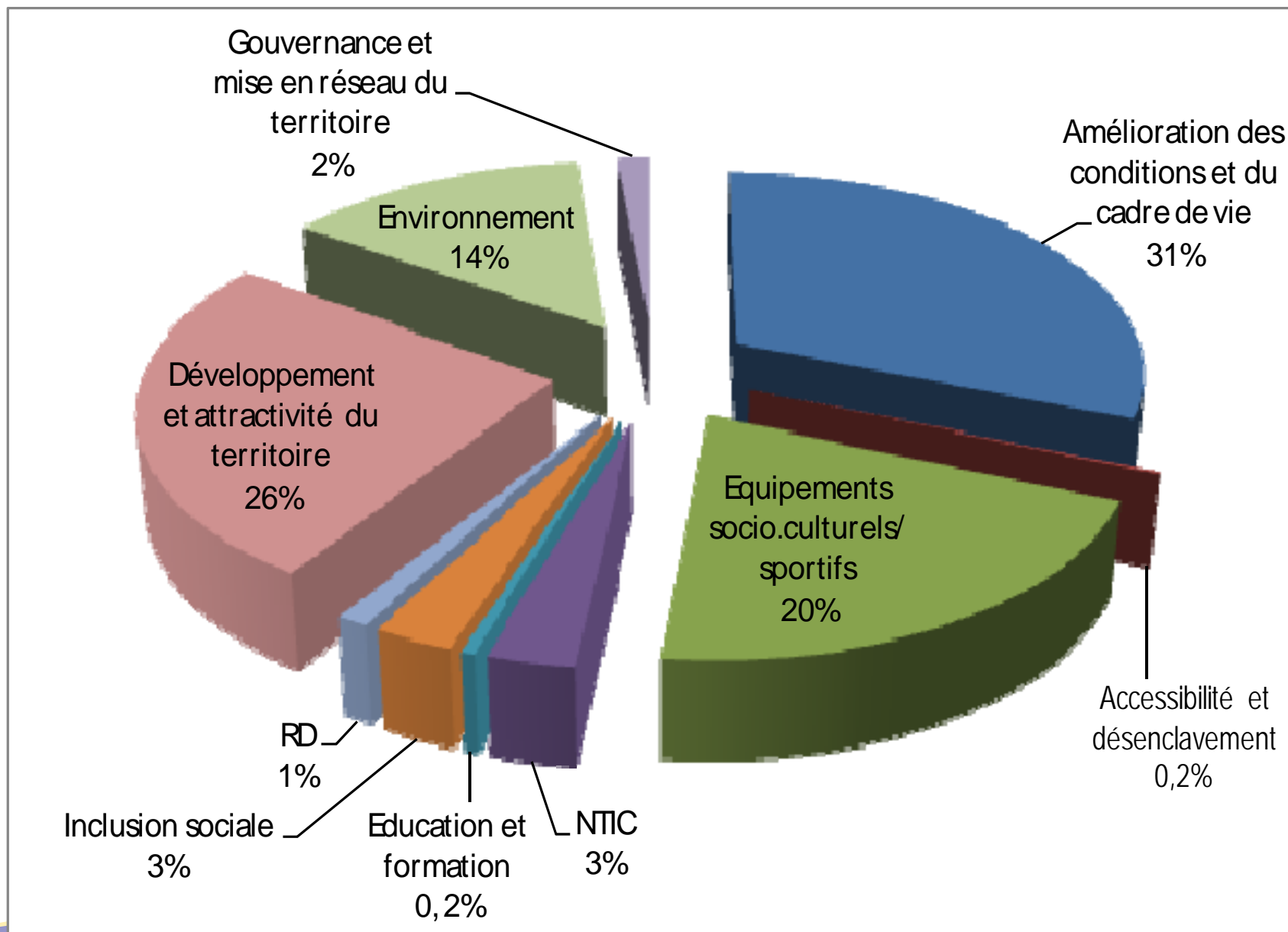
Thèmes traités par les PUI (après notification des AG – région Champagne Ardenne) – pourcentage FEDER



Thèmes traités par les PUI (après notification des AG – région Aquitaine) – nombre d'actions



Thèmes traités par les PUI (après notification des AG – région Aquitaine) – pourcentage FEDER



Analyse de l'approche territoriale

(au niveau des candidatures)

- Actions ciblées sur les quartiers
- Actions globales visant à réintégrer les quartiers



Analyse de l'approche stratégique

(au niveau des candidatures)

- Catalogue d'actions
- Stratégie de territoire



Conclusions sur l'aspect intégré des PUI



2.2 Suivi et pilotage des volets urbains

A) En général...

- Association des service « politique de la ville » et des services « Europe »
- Association des services opérationnels
- Quelques exemples:
 - **Aquitaine** : animation spécifique du volet urbain par le Centre de ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine;
 - **Ile de La Réunion** : Cellule Europe « AGILE »
 - **Ile-de-France** : Réseau régional d'assistance aux chefs de file



2.2 Suivi et pilotage des volets urbains

B) Une subvention globale boudée

- *Mode de gestion majoritaire* : gestion simple sans subvention globale.
- *Exception* : six organismes intermédiaires ont été identifiés :
 - La CUS en Alsace ;
 - Le GIP Grigny-Viry Chatillon pour la CA des Lacs de l'Essonne ;
 - L'EPAMSA pour le territoire de Seine-Aval.
 - Agglomérations de Marseille, Toulon et Nice

C) « Chefs de file » : une notion à inventer

- Notion floue qui peut être facteur de risques pour les chefs de file.
- Des obligations homogènes : suivi et pilotage du PUI.



2.3 Stratégie de Lisbonne

A. Les régions qui ont fait un fléchage « Lisbonne + » :

- Alsace (40%);
- Basse-Normandie (30% dont 12.6% sur les codes 43 (efficacité énergétique) et 68 (création d'entreprises);
- Ile-de-France (50%);
- Languedoc-Roussillon (50%);
- Midi-Pyrénées (15%.

B. Les régions qui mentionnent la stratégie de « Lisbonne » hors dépenses prioritaires:

- Pays-de-la-Loire

C. Cas particuliers

- Champagne-Ardenne qui cible deux « priorités thématiques » (entreprenariat et changement climatique) cette dernière étant clairement de l'Earmarking.



2.4 Articulation et complémentarité avec les autres dispositifs publics

- La nécessaire articulation avec la politique de la ville (CUCS, PNRU)
- Une synergie à favoriser avec le FSE ?



3. Conclusions générales :

Ces phases d'analyse préalables ont permis de prendre conscience :

- d'un nombre important d'acteurs potentiellement intéressés ;
- de l'hétérogénéité des cas de figure ;
- et donc de la nécessité d'un dispositif à géométrie variable mais beaucoup plus vaste que le RUF.

Elles ont mis en évidence également :

- la nécessité de prévoir des échanges entre réseaux, de veiller à les décloisonner ;
- d'insister sur la dimension européenne du réseau en termes de coopération à l'échelle européenne mais aussi dans la perspective de préparer l'après 2007/2013 ;
- de travailler sur le mode le plus concret et opérationnel possible.

